

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

**DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES SUD-OUEST**

**NOTICE EXPLICATIVE**

**POUR REMPLIR LE DOSSIER D'INSCRIPTION  
AU CONCOURS EXTERNE D'OUVRIER DES PARCS ET ATELIERS  
TECHNICIEN DE NIVEAU 1**

**(H/F)**

**SESSION 2017**

<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION :</b>	<b>30/10/2017</b>
<b>ÉPREUVES ÉCRITES :</b>	<b>20/11/2017</b>
<b>ÉPREUVES PRATIQUES et ORALES :</b>	<b>semaine du 04 décembre 2017 (cf convocation)</b>
<b>POSTES OFFERTS :</b>	<b>3 postes</b>

**RETRAIT DES DOSSIERS**

Soit sur l'internet de la DIR Sud-Ouest :

<http://www.enroute.sud-ouest.developpement-durable.gouv.fr/>

Soit en retirant le dossier à l'adresse indiquée ci-dessous.

**DIR Sud-Ouest/URH/PGC**

**155, avenue des arènes romaines – 31300 TOULOUSE**

**DÉPÔT DES DOSSIERS**

Votre dossier d'inscription dûment complété et **accompagné des pièces justificatives**, sera directement confié aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition adressée exclusivement à la **DIR Sud-Ouest/URH/PGC**

**155, avenue des arènes romaines – 31300 TOULOUSE**

**avant le 30/10/2017** minuit au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

**Tout dossier déposé après le 30/10/2017 ou parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à cette date ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.**

## COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

### IDENTIFICATION

Identité : écrivez en lettres majuscules.

Coordonnées personnelles : c'est à cette adresse que seront envoyées les convocations.

### CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS A UN EMPLOI PUBLIC

Nationalité : sont admis à concourir les candidats ayant la nationalité française ou celle d'un État membre de l'Union Européenne (UE) ou d'un État de l'Espace Économique Européen (EEE), ou de la Principauté d'Andorre, de la Suisse ou de la Principauté de Monaco.

Les personnes en instance d'acquisition de la nationalité française peuvent également s'inscrire, mais elles devront avoir obtenu celle-ci au plus tard à la date des premières épreuves.

Situation militaire : Veuillez cocher les cases correspondant à votre situation.

Conditions d'âge : Les conditions d'âge pour l'accès aux concours de la fonction publique ont été supprimées conformément à l'ordonnance 2005-901 du 2 août 2005.

### - PERSONNES HANDICAPÉES

**Si vous êtes reconnu(e) travailleur(se) handicapé(e) par la CDAPH :**

- vous devez impérativement produire une attestation de la CDAPH se prononçant sur la compatibilité de votre handicap avec les fonctions de technicien niveau 1.
- vous pouvez bénéficier d'aménagements particuliers de par votre qualité de travailleur handicapé, en fonction de la nature de votre handicap ou du degré de votre invalidité (par exemple installation dans une salle spéciale, temps de composition majoré d'un tiers, utilisation d'un ordinateur ou assistance d'un(e) secrétaire) à condition de le mentionner dans votre dossier d'inscription et de produire un certificat médical délivré par un médecin agréé, exerçant dans votre département de résidence, déterminant les aménagements particuliers dont vous devez bénéficier (annexe n° 1 du dossier d'inscription).

Le nombre de pièces justificatives exigées à ce stade de l'inscription est réduit.

Les candidats sont informés qu'ils doivent satisfaire aux conditions exigées pour avoir la qualité de fonctionnaire (article 5 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) :

- remplir la condition de nationalité française ;
- jouir de ses droits civiques en France pour les ressortissants français et dans l'État dont ils sont originaires pour les ressortissants communautaires ;
- avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants français et les ressortissants communautaires ;

- être en situation régulière au regard du code du service national pour les ressortissants français et au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont originaires pour les ressortissants communautaires ;
- présenter les aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction.

***L'ensemble de ces conditions sera vérifié au plus tard au moment de la nomination. Nul ne pourra être nommé si ces conditions ne sont pas remplies.***

## **ENGAGEMENT**

Vous devez **obligatoirement** dater et signer votre dossier d'inscription pour qu'il soit valable : par votre signature, vous certifiez l'exactitude de tous les renseignements consignés dans le dossier que vous aurez complété.

**Il est rappelé à l'usager qui emploie un faux nom** ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifiés, encourt les peines prévues aux articles L. 433-19 et L. 441-7 du code pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L 313-1 et L. 313-3 pour escroquerie et tentative d'escroquerie.

Lorsque l'administration se rend compte postérieurement à l'instruction du dossier de l'usager que celui-ci a obtenu un avantage, un service, une dispense fondée sur un faux, un document falsifié ou une déclaration de domicile inexacte, elle peut annuler le bénéfice de l'avantage accordé. Il est rappelé que les décisions administratives obtenues par fraudes ne sont pas créatrices de droit.

## **CONVOCATION AUX ÉPREUVES**

\*\*\*\*\*

Chaque candidat sera informé de la suite réservée à sa demande et recevra, s'il remplit les conditions, une convocation pour participer aux épreuves écrites. **Si le candidat n'a pas reçu sa convocation au plus tard une semaine avant les épreuves, il devra prendre contact avec la DIR Sud-Ouest/URH/PGC au n° suivant: 05 61 58 62 44 (Mme MATHIAS).** Toutefois, le défaut de convocation n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

## **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS**

\*\*\*\*\*

***Les dossiers qui seront envoyés après le 30/10/2017 date de clôture des inscriptions (cachet de la poste faisant foi), ne seront pas acceptés.***

**Avant de mettre votre dossier sous enveloppe, vérifiez :**

- qu'il est daté, signé ;
- que toutes les rubriques sont remplies et que les pièces justificatives demandées sont jointes.